Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260916-08_09_2026_10-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 08 septembre 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. BERTHELOT, Mme MESDON, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER (arrivée à 20h05), Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, M. ALIM, Mme FINAS, Mme LE HENANFF, M. PIANTINO, Mme CORMENIER, Mme LE DOARE, M. AFRICA, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :
M. JAUMARD à M. BROUARD
Mme FINAS à Mme DESMAS
M. AFRICA à Mme CORMENIER

Mme Youna LE HENANFF, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **02 septembre 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – BOURSE PROJET : PINKLAUDIES
08-09-2026-10

Rapporteur : M. Brouard

Il est proposé au budget primitif une enveloppe globale d'aide aux projets appelée « Bourse projet » d'un montant de 7 000 €, selon les critères d'attribution comme indiqué dans la délibération 11- 01-2016-7.

L'association Pinklaudies a sollicité une subvention afin d'animer une guinguette le 12 septembre 2026. Cet évènement, ouvert à tous, au profit de l'association Roz'As a pour objectif de sensibiliser au handicap dans une ambiance conviviale.

Considérant que le montant des dépenses pris en compte est de 2 500 €, la Commune propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association, correspondant à 20 % du budget total (en crédit ouvert) et dans la limite de l'enveloppe budgétaire,

Cette action, unique et exceptionnelle, peut obtenir une aide à hauteur de 50 % du coût global de l'opération et dans la limite de 1 000 € et de l'enveloppe budgétaire définie.

La commission culture, sport et vie associative du 1er septembre 2026 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- D'approuver la proposition de subvention dans le cadre des bourses projet d'un montant de 500 € à l'association Pinklaudies en crédit ouvert.

La Maire, **La Secrétaire de séance,**

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Armelle BILLARD **Youna LE HENANFF**